

: REÇU le 10 SEP. 2021

TOULOUSE le 06 SEP. 2021



DIRECTION DE  
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Dossier suivi par :*  
Aurore BOULDOIRE  
Tél : 05 34 33 38 50  
mail : atlas-paysages@cd31.fr  
Réf. à rappeler :  
DTE/AB

Madame, Monsieur le Maire,

Comme je vous l'annonçais en juillet 2019, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a réalisé l'Atlas départemental des paysages en collaboration avec l'Etat et l'appui du CAUE de la Haute-Garonne. Cet atlas est désormais finalisé et a permis la création d'un site internet : <https://paysages.haute-garonne.fr>

Sur ce site, vous trouverez les 24 unités paysagères, déclinées en onglets reprenant les différentes caractéristiques paysagères, avec la possibilité de télécharger un document pdf reprenant les informations du site. Un moteur de recherche permet de trouver les unités paysagères par commune et par intercommunalité.

Une médiathèque enrichie en photos notamment, ainsi qu'un accès vers des liens autour de la question du paysage, sont également disponibles.

Grâce à cet atlas, le paysage devra plus que jamais être considéré comme un élément majeur pour les projets stratégiques à l'échelle départementale et opérationnels à l'échelle locale. Il doit ainsi servir de support de médiation et contribuer aux réflexions menées sur la trame verte et bleue, l'impact paysager des grandes infrastructures (de transport, d'énergie, etc.), la place des espaces productifs, l'étalement urbain, la protection des patrimoines naturels et architecturaux et, plus généralement, l'impact paysager des projets d'aménagement (espaces publics ou privés, bâtiments et installations diverses), des documents d'urbanisme et la question de l'avenir de nos paysages du quotidien.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

**Georges MÉRIC**

Président du Conseil départemental